

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution  
ou annotation

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès-verbal du  
23 août 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, mardi le 23 août 2016 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert, Christian Marcoux et David Boissonneault, et les conseillères Lise Bouchard-Lambert et Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du  
23 août 2016

### ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 23 août 2016

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
  - 6.1 Présentation des comptes
  - 6.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement 334 donnant un Code d'éthique et de déontologie aux élus de la Municipalité de Lyster
  - 6.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement 335 donnant un Code d'éthique et de déontologie aux employés de la Municipalité de Lyster
  - 6.4 Congrès de la FQM
  - 6.5 Formation de la FQM pour les élus
- 7 *TRANSPORT*
  - 7.1 Avis de motion pour modifier le Règlement 234 sur la circulation et le stationnement
  - 7.2 Avis de motion pour un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils
- 8 *HYGIENE DU MILIEU*
  - 8.1 Plan de rinçage du réseau d'aqueduc : rencontre avec le conseil pour le dépôt du rapport le 26 septembre 19h
- 9 *SANTE ET BIEN-ETRE*
  - 9.1 Budget révisé 2016 de l'OMH de Lyster
- 10 *AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT*
  - 10.1 Avis de motion et adoption du projet de plan d'urbanisme
  - 10.2 Avis de motion et adoption du projet de règlement de lotissement
  - 10.3 Avis de motion et adoption du projet de règlement de construction
  - 10.4 Avis de motion et adoption du projet de règlement des permis et certificats
  - 10.5 Avis de motion et adoption du projet de règlement sur les dérogations mineures
  - 10.6 Avis de motion et adoption du projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
  - 10.7 Avis de motion et adoption du projet de règlement de zonage
  - 10.8 Date de l'assemblée de consultation pour le plan et le règlement d'urbanisme
- 11 *CORRESPONDANCE*
- 12 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 13 *VARIA*
  - 13.1 Tournoi de golf SQ
  - 13.2 Tournoi de golf Relais pour la vie
  - 13.3 Soirée bénéfice Fondation CLSC-CHSLD
- 14 *LEVEE DE LA SEANCE*

Ouverture de la  
séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

181-08-2016  
Adoption de  
l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

**ADOPTÉE**

**182-08-2016**  
Inversion de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

**ADOPTÉE**

**183-08-2016**  
Adoption des procès-verbaux

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le procès-verbal du 4 juillet 2016 soit adopté.

**ADOPTÉE**

**184-08-2016**  
Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 13530 à 13607	<b>112 086.37 \$</b>
Autres paiements effectués par la directrice générale	<b>55 212.14 \$</b>
Grand total des paiements	<b>167 298.51 \$</b>

**ADOPTÉE**

Avis de motion et présentation du projet de règlement 334 donnant un Code d'éthique et de déontologie aux élus de la Municipalité de Lyster

La conseillère Lise Bouchard-Lambert donne avis de motion et présente un projet de règlement donnant un code d'éthique et de déontologie aux élus de la Municipalité de Lyster, qui sera adopté à une séance subséquente de ce conseil.

Avis de motion et présentation du projet de règlement 335 donnant un Code d'éthique et de déontologie aux employés de la Municipalité de Lyster

Le conseiller Dave Boissonneault donne avis de motion et présente un projet de règlement donnant un code d'éthique et de déontologie aux employés de la Municipalité de Lyster, qui sera adopté à une séance subséquente de ce conseil.

**185-08-2016**  
Congrès de la FQM

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve la participation de trois conseillers au Congrès 2016 de la FQM qui se tiendra du 29 septembre au 1er octobre. Le coût de l'inscription au montant de 720\$ plus taxes par personne sera puisé au poste Cotisation, congrès – Élus (02 11000 494), les frais de repas et d'hébergement au poste Relations extérieurs élus (02 11000 493), et les frais de déplacement au poste (02 11000 310).

**ADOPTÉE**

Avis de motion pour modifier le Règlement 234 sur la circulation et le

La conseillère Geneviève Ruel donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente un règlement modifiant le règlement 234 sur la circulation et le stationnement afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur un côté du Chemin de la Grosse-Île, du coin de la rue Bécancour jusqu'à la fin de la partie urbaine.

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



stationnement

Avis de motion pour un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils

**186-08-2016**  
Plan de rinçage du réseau d'aqueduc

**187-08-2016**  
Budget révisé 2016 de l'OMH de Lyster

Avis de motion

**188-08-2016**  
Adoption du projet de plan d'urbanisme

Avis de motion

**189-08-2016**  
Adoption du projet de règlement de lotissement

Le conseiller Benoit Jalbert donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils afin que la rue Huard soit interdite à la circulation des véhicules lourds.

ATTENDU QU'aucun rinçage du réseau n'a été effectué depuis un nombre indéterminé d'année ;

ATTENDU QUE la municipalité a une eau de qualité qu'elle veut préserver ;

ATTENDU QUE pour faire un rinçage du réseau, un programme de rinçage doit être réalisé afin de connaître l'ordre des séquences à effectuer ;

### **SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal mandate de gré à gré Groupe Tanguay et associés pour la réalisation d'un programme de rinçage et d'entretien préventif des vannes, des poteaux d'incendie et du réseau d'aqueduc pour un montant forfaitaire maximum de 7 000\$ plus taxes. La somme sera puisée à même la réserve aqueduc et égout.

### **ADOPTÉE**

### **SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve le budget 2016 révisé de l'OMH de Lyster daté du 1<sup>er</sup> août 2016 et indiquant une contribution de la municipalité de 1 375\$.

### **ADOPTÉE**

La conseillère Geneviève Ruel donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, un projet de règlement visant le remplacement du plan d'urbanisme.

ATTENDU que la municipalité de Lyster désire modifier et remplacer son plan d'urbanisme ;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU que la municipalité peut modifier et remplacer son plan d'urbanisme ;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement 336 plus de deux jours juridiques avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code Municipal ;

### **SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement portant le numéro 336 intitulé «Plan d'urbanisme».

### **ADOPTÉE**

Le conseiller David Boissonneault donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, un projet de règlement visant le remplacement du règlement de lotissement.

ATTENDU que la municipalité désire modifier et remplacer son règlement de lotissement ;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU que la municipalité a suivi toutes procédures de la loi ;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement 337

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



plus de deux jours juridiques avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code Municipal ;

### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement portant le numéro 337 intitulé « Règlement de lotissement de la municipalité de Lyster ».

#### **ADOPTÉE**

Avis de motion

La conseillère Lise Bouchard-Lambert donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, un projet de règlement visant le remplacement du règlement de construction.

**190-08-2016**  
Adoption du  
projet de  
règlement de  
construction

ATTENDU que la municipalité désire modifier et remplacer son règlement de construction ;

ATTENDU les dispositions de Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU que la municipalité a suivi toutes procédures de la loi ;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement 338 plus de deux jours juridiques avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code Municipal ;

### **SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement portant le numéro 338 intitulé « Règlement de construction de la municipalité de Lyster ».

#### **ADOPTÉE**

Avis de motion

Le conseiller Benoit Jalbert donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, un projet de règlement visant le remplacement du règlement des permis et certificats.

**191-08-2016**  
Adoption du  
projet de  
règlement des  
permis et  
certificats

ATTENDU que la municipalité de Lyster désire modifier et remplacer son règlement concernant l'émission et la tarification des permis et certificats ;

ATTENDU les dispositions de Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU que la municipalité a suivi toutes procédures de la loi ;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement 339 plus de deux jours juridiques avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code Municipal ;

### **SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement portant le numéro 339 intitulé « Règlement des permis et certificats de la municipalité de Lyster ».

#### **ADOPTÉE**

Avis de motion

Le conseiller Christian Marcoux donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, un projet de règlement visant le remplacement du règlement sur les dérogations mineures.

**192-08-2016**  
Adoption du  
projet de  
règlement sur  
les dérogations  
mineures

ATTENDU que la municipalité désire modifier et remplacer son règlement sur les dérogations mineures ;

ATTENDU les dispositions de Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



	<p>ATTENDU que la municipalité a suivi toutes procédures de la loi ;</p> <p>ATTENDU que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement 340 plus de deux jours juridiques avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code Municipal ;</p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement portant le numéro 340 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Lyster ».</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p> <p>Le conseiller David Boissonneault donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, un projet de règlement visant l'adoption d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.</p>
<p>Avis de motion</p> <p><b>193-08-2016</b> Adoption du projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale</p>	<p>ATTENDU que la municipalité désire adopter un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;</p> <p>ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;</p> <p>ATTENDU que la municipalité a suivi toutes procédures de la loi ;</p> <p>ATTENDU que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement 341 plus de deux jours juridiques avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code Municipal ;</p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement portant le numéro 341 intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Lyster ».</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>
<p>Avis de motion</p> <p><b>194-08-2016</b> Adoption du projet de règlement de zonage</p>	<p>La conseillère Geneviève Ruel donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, un projet de règlement visant le remplacement du règlement de zonage.</p> <p>ATTENDU que la municipalité désire modifier et remplacer son règlement de zonage ;</p> <p>ATTENDU les dispositions de Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;</p> <p>ATTENDU que la municipalité a suivi toutes les procédures de la loi ;</p> <p>ATTENDU que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement 342 plus de deux jours juridiques avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code Municipal ;</p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement portant le numéro 342 intitulé « Règlement de zonage de la municipalité de Lyster ».</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>
<p><b>195-08-2016</b> Date de l'assemblée de consultation pour le plan et le règlement d'urbanisme</p>	<p>ATTENDU que, conformément avec l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation sur le plan d'urbanisme et les projets de règlement de lotissement, de construction, des permis et certificats, sur les dérogations mineures, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et de zonage, ayant été adoptés précédemment ;</p>



Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'assemblée publique se tiendra lundi le 19 septembre à 19h au bureau municipal.

QU'un résumé du plan d'urbanisme accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure, le lieu et les objets de l'assemblée publique soit transmis par courrier à chaque adresse civique du territoire de la municipalité et d'un avis qui paraîtra dans le journal de l'Avenir.

**ADOPTÉE**

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

Période de questions

**196-08-2016**  
Tournoi de golf  
SQ

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal ne participera pas au tournoi de golf de la Sûreté du Québec pour l'année 2016, mais autorise le paiement d'un don de 150\$. La somme sera puisée au poste Dons et commandites divers (02 19000 999).

**ADOPTÉE**

**197-08-2016**  
Soirée bénéfice  
Fondation  
CLSC-CHSLD

ATTENDU que le maire de la municipalité est président d'honneur pour les activités de la Fondation de CLSC-CHSLD de L'Érable pour l'année 2016 ;

ATTENDU qu'un budget spécial avait été approuvé pour la participation de la municipalité aux activités de la Fondation pour l'année 2016 ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 10 billets à 100\$ chacun pour le souper bénéfice de la Fondation du CLSC-CHSLD qui aura lieu le 7 septembre 2016. La somme totale de 1 000\$ sera puisée au poste Dons et commandites divers (02 19000 999).

**ADOPTÉE**

**198-08-2016**  
Levée de la  
séance

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 24.

**ADOPTÉE**

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
**Sylvain Labrecque**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Suzy Côté**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**  
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 23<sup>e</sup> jour d'août 2016.

\_\_\_\_\_  
Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière